



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 26 août 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PLAN DE RELANCE
100 MILLIONS D'EUROS MOBILISÉS
POUR SOUTENIR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Jean CASTEX, Premier Ministre, avec Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre en charge des Personnes Handicapées, ont annoncé en clôture des premières universités d'été du CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) la création d'une aide exceptionnelle pour favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap par les entreprises privées. Cette mesure s'inscrit dans le plan global de relance et vise à limiter l'impact que la crise sanitaire pourrait avoir sur les recrutements et le maintien des postes.

Les mesures engagées depuis 2017 ont permis des progrès significatifs pour rendre les entreprises davantage inclusives et réduire le taux de chômage des travailleurs handicapés près de deux fois supérieur à la population active. Alors que le nombre de salariés handicapés au chômage était descendu sous la barre symbolique des 500 000 personnes avant la crise, **améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et favoriser notamment leur accès à l'emploi est au cœur des politiques publiques.**

Selon Sophie Cluzel, « que les personnes en situation de handicap bénéficient du plan de relance témoigne de la volonté sans cesse renouvelée d'inscrire le handicap comme un des objectifs prioritaires du quinquennat. »

La crise sanitaire ne doit pas venir freiner cette dynamique positive ; dans le cadre du Plan de relance **le Gouvernement a décidé, sur le même modèle que celui de l'aide au recrutement des moins de 26 ans, de préserver les travailleurs en situation de handicap, et ce sans limite d'âge, exposés également fortement aux aléas du marché de l'emploi dans ce contexte inédit à travers une aide exceptionnelle de 100 millions d'euros.**

Les modalités de l'aide :

- Toute entreprise du secteur privé (secteur marchand et non marchand) quelle que soit la structure.
- Eligibilité -> recrutement d'un salarié ayant la reconnaissance de travailleur handicapé, dans le cadre d'un CDI ou CDD de plus de 3 mois (plafonné à un salaire équivalent à deux smic)
- Montant forfaitaire de 4 000 euros cumulable avec tout autre dispositif dont les aides de l'Agefiph
- Modalités de versement par trimestre.
- Périodicité -> mesure applicable aux contrats signés entre le 1^{er} septembre 2020 et le 28 février 2021

« Sur les enjeux liés à l'emploi des personnes en situation de Handicap, l'ambition est bien de faire sauter tous les verrous qui empêchent la rencontre entre personnes handicapées et employeurs. Limiter le coût de l'emploi est un des leviers », précise la Ministre.

Ce soutien financier s'inscrit dans un dispositif complémentaire de mesures engagées depuis plusieurs mois visant à susciter et à sécuriser l'embauche par les employeurs publics et privés de travailleurs handicapés :

- **Amélioration de l'accessibilité** des centres de formation à tout type de handicap
- **Majoration des aides mensuelles de l'AGEFIPH dans le cadre de la sortie de crise sanitaire**
- **Majoration du compte personnel formation (CPF)**
- **Instauration d'un référent handicap dans 100% des centres de formations des apprentis (950 CFA en France)**
- **Instauration d'un référent handicap dans toutes les entreprises de plus de 250 personnes.**
- **Favoriser la rencontre entre l'employeur et le demandeur d'emploi en situation de handicap** -> rapprochement en cours de Pôle emploi et de Cap Emploi, contrats tremplin des Entreprises Adaptées
- **Accompagner l'employeur et la personne dans la durée**, une fois le recrutement réalisé -> Dispositif Emploi Accompagné

- **Amélioration de la lisibilité des ressources et dispositifs de compensation du handicap sur le champ de l'emploi**, disponibles sur les territoires -> Evolution du dispositif PRITH (Programme Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés)
- **Promouvoir #OsonsLEmploi**, la stratégie nationale pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Contact presse :

seph.communication@pm.gouv.fr

Tél : 01.40.56.85.57